



Code de conduite du groupe ifm



Contenu

Explication des modifications et compléments au code de conduite d'ifm	3
Avant-propos du Directoire	4
Philosophie et lois en vigueur	5
Relations entre collègues	6
Relations avec les clients et les fournisseurs	7
Conflits d'intérêts	8
Traitement des cadeaux, des divertissements et autres gratifications.....	9
Informations confidentielles et protection des données.....	10
Protection de l'environnement et durabilité.....	11
Qualité	12
Sécurité de travail, travail des enfants et travail forcé	13
Droit des cartels	14
Conséquences et contacts	15
Validité et mise en œuvre	16



Explication des modifications et compléments au code de conduite d'ifm

En 2014, ifm a élaboré et publié pour la première fois un code de conduite. Au cours des six dernières années, nos propres exigences et celles de nos partenaires commerciaux ont évolué.

Bien que des sujets tels que la durabilité et la protection de l'environnement ne soient pas fondamentalement nouveaux, ils ont gagné en importance.

En conséquence, nous avons donc décidé d'adapter et de compléter le code de conduite.

La base du code de conduite d'ifm est toujours la philosophie d'ifm ainsi que d'autres exigences légales.

Les principes énoncés dans le présent code de conduite sont pour nous des principes inaltérables auxquels nous adhérons et que chaque collaborateur doit respecter.

Parce que nous souhaitons continuer à « croître avec succès et en sécurité ».

Essen et Tettngang, octobre 2020

ifm stiftung & co. kg

Martin Buck
Président du Directoire

Michael Marhofer
Président du Directoire



Avant-propos du Directoire

Chers collaborateurs

« **ifm veut être une société intègre** ». Ce principe de notre philosophie d'entreprise fait partie intégrale de nos activités quotidiennes. Cette philosophie avec ses principes attachés, qui existe depuis 1990 montre que nous sommes conscients de notre responsabilité sociale en tant que société globale.

Les changements sociaux de ces dernières années ont mis l'accent sur l'importance de la conduite éthique des affaires à l'échelle mondiale.

Pour cette raison, nous avons décidé d'établir un code de conduite pour nous tous. Avec ce code, nous satisfaisons à nos obligations morales et éthiques d'ifm, de ses collaborateurs ainsi que ses clients et fournisseurs.

Notre objectif : « **Croître avec succès et en sécurité** ». Cela signifie également un comportement dans le respect des lois et directives applicables pour éviter des sanctions pénales ou de droit civil. De plus, nous voulons satisfaire à nos obligations morales.

Ce code de conduite servira de guide comportemental pour toute question légale et d'éthique.

Nous demandons à tous les collaborateurs de respecter ces règles et nous nous les appliquons.

Essen et Tettnang, mars 2014

ifm stiftung & co. kg

Martin Buck, Michael Marhofer
Président du Directoire

Président du Directoire



Philosophie et lois en vigueur

Notre philosophie d'entreprise ifm forme la base de nos activités.

Nous adhérons obligatoirement aux législations et normes des pays dans lesquels nous sommes actifs.

Les collaborateurs d'ifm respectent les principes ancrés dans la philosophie d'entreprise ifm.

ifm s'adapte aux lois, directives et normes en vigueur.



Relations entre collègues

Les relations entre collègues sont basées sur le respect.

La Charte des droits de l'homme des Nations unies est explicitement reconnue.

ifm et ses collaborateurs refusent toute discrimination fondée sur l'âge, le sexe, la religion, l'origine ou toute autre raison.

ifm a des cadres et des employés internationaux et accepte les différents modes de vie et cultures.

Nous respectons chaque individu.

(principe de la philosophie de l'entreprise)



Relations avec les clients et les fournisseurs

ifm a une attitude particulière vis-à-vis de ses clients. Chaque collaborateur est – directement ou indirectement – lié à la vente.

Les collaborateurs d'ifm internalisent le principe "Close to you".

Par principe, ifm ne développera, ne fabriquera ni ne vendra des produits utilisés directement à des fins militaires.

Les fournisseurs sont sélectionnés de manière objective dans l'intérêt d'ifm. Surtout, la qualité et le prix doivent être pris en compte, mais la conscience de la responsabilité sociale et des conditions de travail du fournisseur également jouent un rôle décisif.

ifm établit des relations de confiance avec ses clients et fournisseurs.

Par principe, ifm ne développera, ne fabriquera ni ne vendra des produits utilisés directement à des fins militaires.



Conflits d'intérêts

Les représentants d'ifm évitent tout conflit d'intérêt ou toute situation qui donne l'apparence d'un conflit d'intérêt potentiel.

Un conflit d'intérêts existe lorsque l'objectivité d'un décideur est compromise par des relations personnelles ou des faveurs personnelles.

Chaque employé d'ifm est tenu de signaler les situations de conflits d'intérêts potentiels ou évidents à son supérieur et/ou à la fonction de conformité.

Les conflits d'intérêts sont à éviter.

Les conflits d'intérêts potentiels doivent être signalés.



Traitement des cadeaux, des divertissements et autres gratifications

La crédibilité et la loyauté envers la société sont des valeurs importantes. Les gratifications (cadeaux / divertissements) ne doivent en aucun cas avoir une valeur inappropriée et ne doivent pas être considérées ou interprétées comme de la corruption. Même des gratifications à faible valeur peuvent, par ex. en cas d'attente d'une contrepartie, être inadmissibles ou avoir une portée pénale.

Dans ce contexte, les gratifications « habituelles » peuvent être acceptées / attribuées, à condition qu'elles soient appropriées.

En cas de doute, la question de savoir si la connaissance publique de ce fait serait anodine ou si elle conduirait à une dégradation d'image des personnes impliquées et/ou de la société peut servir d'aide à la décision. Les dons aux/en provenance des autorités/fonctionnaires sont soumis à une réglementation spéciale (plus stricte) et le directeur général local ou la personne en charge des conformités est à consulter.

Lorsque des gratifications sont accordées ou acceptées, un test d'adéquation au cas par cas est à effectuer.

Dans le cas des autorités et des fonctionnaires publics, les gratifications de toute nature sont à omettre.



Informations confidentielles et protection des données

Les collaborateurs ifm reçoivent, sauvegardent et envoient des informations sensibles qui sont parfois sujettes à une protection particulière à cause d'exigences légales ou spécifiques client/fournisseur.

Ces informations incluent les données de partenaires commerciaux (clients, fournisseurs, prestataires), collaborateurs et candidats ainsi que des informations protégées en tant que secrets d'entreprise ou par des obligations de confidentialité (par ex. avec des clients ou fournisseurs).

ifm traite ces informations confidentielles comme informations sensibles et indique les données de façon correspondante si nécessaire.

Les données personnelles sont collectées, traitées, utilisées et conservées conformément aux dispositions légales.

ifm traite les informations confidentielles de façon sensible.



Protection de l'environnement et durabilité

« ifm exige et encourage des décisions et un comportement qui tiennent compte de l'environnement. » (principe de la philosophie de l'entreprise)

Nous nous engageons à respecter les dispositions légales relatives à l'environnement ainsi que les obligations réglementaires et à améliorer continuellement la protection de l'environnement dans un cadre qui est raisonnable d'un point de vue économique.

Nous gérons les ressources disponibles avec soin et de manière économique.

L'objectif est d'ancrer l'organisation du développement et de l'amélioration continus du groupe ifm en vue de la durabilité : nous mettons en harmonie l'économie, l'écologie et les aspects sociaux.

ifm exige et encourage des décisions et un comportement qui tiennent compte de l'environnement.

ifm met en harmonie l'économie, l'écologie et les aspects sociaux.



Qualité

« Ce niveau de qualité et la précision de nos données techniques appartiennent aux valeurs essentielles d'ifm electronic » (principe de la philosophie de l'entreprise).

Pour nous, la qualité est un concept qui va bien au-delà du produit. Nos processus définis dans le système de gestion sont conçus pour le service à la clientèle et la qualité des produits.

Ainsi, tous les produits d'ifm établissent un standard pour une fiabilité, une précision et une durabilité maximales.

Les produits ifm sont exemplaires dans leurs caractéristiques techniques et leur qualité.



Sécurité de travail, travail des enfants et travail forcé

ifm prend des mesures suffisantes pour éviter l'utilisation de matières premières dans ses produits qui financent directement ou indirectement des groupes armés qui violent les droits de l'homme.

ifm respecte les dispositions légales pour assurer la santé et la sécurité au poste de travail et maintient un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

La Charte des droits de l'homme des Nations unies et l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé qui y est attachée sont explicitement reconnues.

ifm également demande de ses fournisseurs dans tous les pays de respecter les standards européens concernant la sécurité sur le lieu de travail et le travail des enfants.

ifm assume la responsabilité de la santé et de la sécurité de ses employés.

Le travail des enfants et le travail forcé sont explicitement rejetés par ifm et ses fournisseurs.



Droit des cartels

ifm respecte les lois sur les cartels et sur la concurrence en vigueur.

Il n'y a pas d'accords illicites sur les prix ou concernant d'autres conditions (techniques et commerciales).

De même, il n'y a pas d'accords de cartes ou anticoncurrentiels concernant les clients, les territoires de distribution etc.

ifm s'engage à une concurrence loyale.



Conséquences et contacts

Chaque fois qu'un collaborateur d'ifm n'est pas sûr de la manière de se comporter dans une situation particulière, conformément à la législation en vigueur ou en suivant ce code de conduite, la personne en charge des conformités (e-mail: compliance@ifm.com) se tient à la disposition pour tout conseil.

Les collaborateurs d'ifm sont tenus d'informer sans délai la personne en charge des conformités de toute violation suspecte contre les règlements de ce code de conduite ou contre les lois en vigueur par d'autres collaborateurs ifm, des représentants commerciaux travaillant pour ifm ou d'autres partenaires commerciaux d'ifm. Toutes les informations sont traitées en toute confidentialité.

Un rapport anonyme est également possible via <https://www.bkms-system.com/ifm>.

En cas de violation des principes d'entreprise d'ifm par un collaborateur, ifm prendra des mesures appropriées pour éviter de nouvelles violations.

ifm se réserve le droit de tirer des conséquences en matière du droit de travail et de faire valoir des demandes de dommages et intérêts contre des collaborateurs qui contreviennent au code de conduite.

Les violations du code de conduite d'ifm doivent être signalées immédiatement.

ifm se réserve le droit de sanctionner la violation au titre du droit du travail, du droit civil et/ou du droit pénal.

Les soupçons doivent être signalés sans délai.



Validité et mise en œuvre

Le code de conduite prend effet immédiatement dès son annonce à tous les employés du groupe ifm.

Des e-learning ou d'autres formations au sujet de la conformité à ce code de conduite seront organisés de manière épisodique.

La personne en charge des conformités peut vérifier le respect du code de conduite à tout moment.

Cela peut également être effectué par d'autres services, par exemple le service d'audit interne, ou des prestataires de services externes en consultation avec la personne en charge des conformités et le conseil d'administration d'ifm stiftung & co. kg

Validité : Applicable par tous les collaborateurs dès notification

La formation (par exemple, e-learning) sur le sujet de la conformité est obligatoire.

Le respect du code de conduite peut être vérifié à tout moment.